



## Ma locataire désire partir avant la fin du préavis

Par **romiamata**, le **19/08/2017** à **21:29**

bonsoir,  
ma locataire m'a donné congé pour le 16 septembre dans un R/AR mais souhaite partir fin août. Puis-je exiger le paiement du loyer jusqu'au 16 septembre? Merci d'avance;

Par **Juliette3438**, le **20/08/2017** à **02:11**

Bonsoir,

votre locataire peut parfaitement partir avant la fin de son préavis, sous réserve de faire avec vous l'EDLS et de vous remettre les clés.

Elle est toutefois redevable du loyer + charges jusqu'à la fin de son préavis, SAUF si vous relouez avant la fin dudit préavis. Dans ce dernier cas, elle restera redevable du loyer + charges jusqu'à la veille du jour de la date d'effet du nouveau bail si cette date tombe pendant son préavis; dans le cas contraire, uniquement jusqu'à la date de fin de son préavis.

Cdt.

Cdt.